

DEC 20/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 21 octobre 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 21 octobre 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 20/2020 à l'intérieur de la
section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020**

E 15237



Conseil de
l'Union européenne

**Bruxelles, le 15 octobre 2020
(OR. en)**

11883/20

FIN 745

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception: 14 octobre 2020
Destinataire: Madame Bettina HAGEDORN, présidente du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC 20/2020 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2020

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 20/2020.

p.j.: DEC 20/2020



BRUXELLES, LE 14/10/2020

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2020
SECTION III - COMMISSION TITRES: 05, 07, 13, 14, 19, 22, 23

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 20/2020

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0505 Instrument d'aide de préadhésion -- Agriculture et développement rural		
POSTE - 05 05 03 02 Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union	CE	-66 000 000,00
DU CHAPITRE - 0506 Aspects internationaux du domaine politique «Agriculture et développement rural»		
ARTICLE - 05 06 01 Accords internationaux en matière agricole	CE	-1 555 889,00
DU CHAPITRE - 0702 Politique environnementale au niveau de l'Union et au niveau international		
ARTICLE - 07 02 04 Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement	CE	-209 475,00
DU CHAPITRE - 1305 Instrument d'aide de préadhésion -- Développement régional et coopération régionale et territoriale		
POSTE - 13 05 63 02 Coopération transfrontalière -- Contribution de la rubrique 4	CE	-1 232 381,00
DU CHAPITRE - 1402 Douane		
ARTICLE - 14 02 02 Adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la douane	CE	-13 055,00
DU CHAPITRE - 1903 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)		
POSTE - 19 03 01 04 Autres mesures et opérations de gestion de crise	CE	-16 000 000,00
DU CHAPITRE - 1904 Missions d'observation électorale		
ARTICLE - 19 04 01 Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale	CE	-4 500 000,00
DU CHAPITRE - 2303 Mécanisme de protection civile de l'Union		
POSTE - 23 03 02 02 Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers	CP	-11 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2202 Processus et stratégie d'élargissement

POSTE - 22 02 04 01 Programmes plurinationaux, intégration régionale et coopération territoriale	CE	25 000 000,00
	CP	11 000 000,00

AU CHAPITRE - 2204 Instrument européen de voisinage

POSTE - 22 04 01 03 Pays méditerranéens -- Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits	CE	64 510 800,00
---	----	---------------

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

05 05 03 02 - Soutien au développement économique, social et territorial et à l'alignement progressif correspondant sur l'acquis de l'Union

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	84 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	84 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	18 000 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	66 000 000,00
6 Prélèvement proposé	66 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	78,57 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Un montant de 66 millions d'EUR de recettes affectées internes provenant de recouvrements est récemment devenu disponible sur la ligne budgétaire 05 05 01 01 - Instrument de préadhésion Sapard – Achèvement du programme (2000-2006). Cet instrument financier sert à aider les pays bénéficiaires d'Europe centrale et orientale à effectuer les ajustements structurels nécessaires dans les secteurs agricole et rural. Ce montant a été transféré pour être utilisé sur la présente ligne budgétaire au moyen d'un virement autonome de la Commission. Dès lors, les crédits d'engagement correspondants pour 2020 peuvent être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.2

a) Intitulé de la ligne

05 06 01 - Accords internationaux en matière agricole

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	6 300 000,00
2 Virements	-500 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	5 800 000,00
4 Crédits déjà utilisés	4 244 110,46
5 Crédits disponibles (3-4)	1 555 889,54
6 Prélèvement proposé	1 555 889,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,54
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	24,70 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les contributions versées par l'UE à l'Organisation internationale du sucre, au Conseil international des céréales et au Conseil oléicole international ont été plus faibles que prévu dans le budget 2020. Par ailleurs, il ne sera pas possible d'utiliser le montant de 1 million d'EUR prévu au budget 2020 pour l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), car, en raison de la crise de la COVID-19, l'OMPI a reporté la décision de demander des contributions extraordinaires aux membres, dont l'UE fait partie. Par conséquent, un montant de 1,6 million d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.3

a) Intitulé de la ligne

07 02 04 - Contribution aux accords multilatéraux et internationaux sur l'environnement

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 864 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	3 864 000,00
4 Crédits déjà utilisés	3 654 524,67
5 Crédits disponibles (3-4)	209 475,33
6 Prélèvement proposé	209 475,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,33
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	5,42 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

L'ensemble des contributions aux accords internationaux et multilatéraux sur l'environnement qui étaient dues en 2020 ont été versées. En raison des fluctuations des taux de change, le montant versé est légèrement inférieur à ce qui était prévu et un montant de 0,2 million d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.4

a) Intitulé de la ligne

13 05 63 02 - Coopération transfrontalière -- Contribution de la rubrique 4

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	34 795 045,00
2 Virements	-5 184 814,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	29 610 231,00
4 Crédits déjà utilisés	28 377 849,39
5 Crédits disponibles (3-4)	1 232 381,61
6 Prélèvement proposé	1 232 381,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,61
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	3,54 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	0,34
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Un montant de 1,2 million d'EUR de recettes affectées internes provenant de recouvrements est devenu disponible sur la ligne budgétaire 13 05 01 01 - Instrument structurel de préadhésion (ISPA) — Achèvement d'autres programmes antérieurs (2000-2006). Ce montant a été transféré pour être utilisé sur la présente ligne budgétaire au moyen d'un virement autonome de la Commission. Dès lors, les crédits d'engagement correspondants pour 2020 peuvent être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.5

a) Intitulé de la ligne

14 02 02 - Adhésion à des organisations internationales dans le domaine de la douane

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 142 890,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	1 142 890,00
4 Crédits déjà utilisés	1 129 834,03
5 Crédits disponibles (3-4)	13 055,97
6 Prélèvement proposé	13 055,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	0,97
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	1,14 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite de la décision du Conseil de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) adoptée en juin, la contribution de 2020 à l'OMD n'a pas été ajustée par rapport à celle de l'année dernière. Par conséquent, le montant versé est légèrement inférieur à ce qui était prévu et un montant de 13 055 EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.6

a) Intitulé de la ligne

19 03 01 04 - Autres mesures et opérations de gestion de crise

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	190 427 000,00
2 Virements	6 779 727,45
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	197 206 727,45
4 Crédits déjà utilisés	161 267 986,56
5 Crédits disponibles (3-4)	35 938 740,89
6 Prélèvement proposé	16 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	19 938 740,89
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	8,40 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	14 684 522,95
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Tout au long de l'année, la Commission a recensé les fonds inutilisés que certaines des missions civiles relevant de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) n'ont pas été en mesure d'absorber pendant leurs mandats et ont donc restitué à titre de recouvrements. Des taux d'absorption plus faibles peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment des procédures de passation de marchés infructueuses qui ont conduit à l'échec des appels d'offres, des retards dans le recrutement et le déploiement du personnel sur le terrain et des situations difficiles en matière de sécurité dans les pays d'accueil, ce qui a entravé les opérations des missions sur le terrain.

Plus récemment, les répercussions de la pandémie de COVID-19 et la nécessité de redéployer le personnel à son retour dans son pays d'origine ont entraîné un arrêt partiel des opérations de la PSDC dans certaines, mais pas toutes, les zones des missions, durant les mois de mars à juin. Par exemple, la mission nouvellement créée en République centrafricaine n'a pas pu être déployée comme prévu initialement en mars en raison de la pandémie. Dès lors, un montant de 16 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.7

a) Intitulé de la ligne

19 04 01 - Améliorer la fiabilité des processus électoraux, au moyen notamment de missions d'observation électorale

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	43 442 462,00
2 Virements	-5 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	38 442 462,00
4 Crédits déjà utilisés	18 942 462,00
5 Crédits disponibles (3-4)	19 500 000,00
6 Prélèvement proposé	4 500 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	15 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	10,36 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	757 251,94
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	100,00 %

d) Justification détaillée du prélèvement

En raison de la crise de la COVID-19, de nombreuses missions ont été annulées, retardées ou modifiées, ce qui laisse un excédent de 19,5 millions d'EUR en crédits d'engagement sur la ligne budgétaire consacrée aux missions d'observation électorale. À titre d'exemples:

- des élections ont été reportées en Éthiopie et à Haïti;
- des missions d'observation électorale ont été annulées et/ou remplacées par des contrôles documentaires ou des missions d'experts électoraux au Myanmar/Birmanie, en Côte d'Ivoire, en République dominicaine, en Bolivie et au Sri Lanka;
- des missions de suivi électoral au Kosovo, en Sierra Leone, au Zimbabwe, au Liberia, à Madagascar et au Liban ont été annulées.

La Commission a proposé de transférer 15 millions d'EUR en faveur de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix afin de soutenir les actions liées à des crises en cours au moyen du virement DEC 18/2020. Un montant supplémentaire de 4,5 millions d'EUR est mis à disposition pour répondre à d'autres besoins de la rubrique 4.

I.8

a) Intitulé de la ligne

23 03 02 02 - Réaction rapide et efficace par des interventions d'urgence en cas de catastrophe majeure dans les pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	10 500 000,00
2 Virements	55 789 900,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	66 289 900,00
4 Crédits déjà utilisés	5 996 162,46
5 Crédits disponibles (3-4)	60 293 737,54
6 Prélèvement proposé	11 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	49 293 737,54
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	104,76 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

Les renforcements budgétaires précédents sur cette ligne budgétaire visaient à répondre aux demandes de remboursement des États membres pour les vols de rapatriement à la suite de la COVID-19. Toutefois, à ce stade, on constate un excédent de 30 millions d'EUR en crédits de paiement, qu'il est proposé d'utiliser dans le présent virement (11 millions d'EUR) et dans le virement relatif à la demande de mobilisation de la réserve d'aide d'urgence pour les crises en Afghanistan, au Soudan du Sud et des Rohingyas (virement DEC 21/2020 - 19 millions d'EUR).

L'excédent découle d'une évaluation actualisée des besoins réalisée sur la base des conventions de subvention signées et des obligations de paiement correspondantes. La demande d'un État membre représentant deux tiers du budget total ne peut faire l'objet de contrats à ce stade en raison d'un manque d'informations; le paiement correspondant est donc reporté.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

22 02 04 01 - Programmes plurinationaux, intégration régionale et coopération territoriale

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CE	CP
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	603 637 000,00	304 788 952,00
2 Virements	-19 162 956,00	-55 615 974,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	584 474 044,00	249 172 978,00
4 Crédits déjà utilisés	369 386 799,00	134 184 903,04
5 Crédits disponibles (3-4)	215 087 245,00	114 988 074,96
6. Renforcement demandé	25 000 000,00	11 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	240 087 245,00	125 988 074,96
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	4,14 %	3,61 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	144 929,73	11 721,13
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	4 419 433,32	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	-2 949,36 %	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

En Bosnie-Herzégovine, environ 10 000 réfugiés et migrants ont besoin d'abris et d'un accès aux services de base pour l'hiver prochain. Quelque 6 500 personnes sont hébergées dans des centres d'accueil financés par l'UE, tandis que près de 3 500 personnes sont toujours obligées de dormir à l'extérieur. Leur nombre devrait augmenter avant l'hiver, alors que la situation liée à la COVID-19 se dégrade, ce qui risque de déclencher une urgence sanitaire.

Le financement actuel au titre de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) n'est garanti que jusqu'en octobre/novembre et les fonds complémentaires de l'aide humanitaire et de l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix, qui ont été engagés, sont limités. Il est probable que les fonds au titre de l'IAP III ne seront disponibles qu'à la fin de 2021, une fois que la nouvelle génération de documents de programmation et de règles d'exécution aura été adoptée. La Commission ne sera donc pas en mesure de continuer à soutenir la gestion de la crise migratoire actuelle. L'arrêt du financement des centres d'accueil dans le pays mettrait en danger de nombreuses vies et accroîtrait les risques pour la sécurité intérieure et la pression migratoire aux frontières de l'UE. Il est dès lors nécessaire de trouver d'urgence des solutions et les ressources financières connexes.

Le montant demandé de 25 millions d'EUR en crédits d'engagement sera rapidement mis en œuvre par l'octroi d'une subvention à l'Organisation internationale pour les migrations, qui s'occupe déjà de la gestion des centres d'accueil financés par l'UE en coopération avec des partenaires internationaux et humanitaires dans le pays. Un montant de 11 millions d'EUR en crédits de paiement est également demandé.

II.2

a) Intitulé de la ligne

22 04 01 03 - Pays méditerranéens -- Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits

b) Données chiffrées à la date du 08/10/2020

	CE
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	521 220 115,00
2 Virements	-67 719 574,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	453 500 541,00
4 Crédits déjà utilisés	353 500 540,55
5 Crédits disponibles (3-4)	100 000 000,45
6. Renforcement demandé	64 510 800,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	164 510 800,45
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	12,38 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 08/10/2020	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

L'explosion de Beyrouth a causé des dégâts et des pertes économiques et a créé des besoins en termes de remise en état estimés entre 8,5 et 10,3 milliards d'USD, dans un pays déjà touché par de multiples crises. La capacité du Liban à répondre aux besoins fondamentaux de ses citoyens et en particulier à ceux des groupes vulnérables, ce qui inclut plus d'un million de réfugiés syriens, continuera à subir les conséquences de cette explosion pendant un certain temps. Il est essentiel de gérer ces conséquences, l'UE ayant un intérêt stratégique à promouvoir la stabilité et à éviter une détérioration précipitée de la situation des groupes vulnérables, qui pourrait se traduire par un éventuel mouvement secondaire de réfugiés.

À cette fin, la Commission sollicite un renforcement de l'instrument européen de voisinage à hauteur de 64,5 millions d'EUR en crédits d'engagement. Ce financement contribuera à faire en sorte que la réponse de l'UE à l'explosion de Beyrouth soit ferme, satisfasse les besoins immédiats, assure la remise en état et place l'UE au centre des efforts à déployer pour «mieux reconstruire», accompagnés des réformes essentielles.

Les fonds supplémentaires serviront à soutenir les plus vulnérables, dans des secteurs tels que la protection sociale, la santé et les moyens de subsistance. Les actions à financer peuvent inclure une aide en espèces aux ménages les plus vulnérables touchés par l'explosion ainsi que des activités visant à renforcer les systèmes d'aide sociale en vue d'assurer la continuité des soins de santé, notamment les soins de santé primaires, la santé mentale et l'accès aux médicaments de base, afin d'améliorer les services de protection sociale pour les groupes vulnérables et de soutenir la reprise économique et les moyens de subsistance dans les régions touchées.

Aucun crédit de paiement supplémentaire n'est nécessaire en 2020.